

Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 24 Juin 2011

Nombre de conseillers en exercice : 12

Présents : M. Claude GIRARD, M. Hubert PELLETEY, Mme Marie-Claire DEBUISSON, M. Jean-Paul MORGEN, M. GEHANT Pascal, M. Christophe MONPOINT, M. Gilles COURBOT (arrive à 21h45mn au point 3 de l'ordre du jour, M. Norbert JOMARD, M. Guy BARRALON, M. Michel GARCIA.

Absents excusés :

M. Marc LAUDIE donne procuration à M. Pascal GEHANT
M. Jean-Pierre MONDOLONI

Secrétaire de séance : M. Guy BARRALON

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du PV de séance du conseil du 27 mai 2011
- 2 – Schéma de coopération intercommunale
- 3 – CAD – dissolution – création d'un comité des fêtes
- 4 – Lotissement Auguste – permis d'aménager
- 5 - Informations et questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance après avoir constaté que le quorum est atteint.

Monsieur Guy BARRALON est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions diverses.

M. Morgen Jean-Paul demande à lire une déclaration en guise de droit de réponse à un mail envoyé par M. Garcia Michel aux conseillers municipaux.

M. Morgen dénonce les propos tenus par M. Garcia qui l'accuse d'être à l'origine de la mort du CAD et dénonce la désinformation par rapport à des propos soi-disant tenus par lui lors de l'AG du 15/06/2011.

Il rappelle la décision du conseil d'exiger avec toute demande de subvention un bilan de l'association.

Le bilan du CAD parvenu après maints rappels de la mairie est parvenu quelques jours avant le conseil qui devait statuer sur les attributions ou non de subventions était erroné et contenait des erreurs de calculs avec un oubli d'inscription d'un placement financier.

Après avoir donné son sentiment sur les suites de cette affaire M. Morgen précise que les dires du maire et des adjoints concernant les erreurs ont été confirmés par un expert comptable mandaté à cet effet. Il demande des excuses publiques à M. Garcia pour les propos insultants propagé par lui.

Il annonce qu'il se réservait le droit de réponse par une information aux habitants de la commune.

Le Maire donne la parole à M. Michel Garcia.

M. Garcia fait part de sa version des échanges verbaux avec M. Morgen après l'AG de l'association.

M. Garcia ne se tient pas responsable des événements intervenus au sein du CAD. Suite aux différents entre le conseil et les membres du CAD, il signale que sa position d'élu et de membre est difficile.

Le Maire demande de passer à autre chose, et de ne plus rester sur des colportages et des rumeurs qui circulent dans le village. Il précise que pour allouer des subventions aux associations et autres, les collectivités doivent connaître la situation financière de chaque demandeur.

Il rappelle les faits : n'ayant pas toutes les informations financières, il a demandé des explications sur les comptes, en aucun cas les membres du conseil ont remis en cause la sincérité des dirigeants de l'association. Suite à cette demande, certains membres du CAD, ont perçu cette demande comme une attaque.

1 - Approbation PV de la séance du 27 mai 2011

Le Maire soumet au vote le procès-verbal de la dernière séance

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 27 mai 2011 tel qu'il a été présenté.

2 - Schéma de coopération intercommunale

Le Maire fait part au conseil du courrier reçu de la préfecture concernant le projet de schéma départemental de coopération intercommunale. Trois objectifs principaux sont assignés :

- la couverture intégrale du Territoire par des EPCI à fiscalité propre et la suppression des enclaves et discontinuités territoriales
- la rationalisation des périmètres des EPCI à fiscalité propre
- la réduction du nombre de syndicats intercommunaux ou mixtes et notamment la disparition des syndicats devenus obsolètes.

Pour la commune de Denney un seul syndicat est concerné, ce projet prévoit la dissolution du syndicat de la Baroche ayant pour mission la gestion de l'école maternelle, le cimetière et l'église. La Communauté de Communes du Tilleul par délibération en date du 9 juin dernier, informe qu'elle n'a pas à ce jour le dessein de reprendre les compétences du syndicat de la Baroche.

M. PELLETEY Hubert (représentant la commune au sein de Syndicat de la Baroche) signale que :

- la Communauté de Communes du Tilleul n'a pas les qualités requises pour la gestion de ce syndicat,
- le syndicat a bien fonctionné jusqu'à présent,
- le syndicat maîtrise parfaitement ses besoins, ses finances sont saines avec un budget bien équilibré.
- le syndicat est bien actif, les travaux en cours s'élèvent à 176 000 € HT pour la réfection de l'église (enveloppe globale pour la réalisation des travaux 550 000 €),

L'utilité de ce syndicat n'est donc pas à remettre en cause.

De plus, avec ce projet de schéma pour la gestion des écoles, du cimetière, et de l'église, la commune de Denney étant membre de la CAB et non de la CCT, la situation serait difficile à gérer.

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- **s'oppose à la dissolution du syndicat de la Baroche.**
- **rejette l'idée que la gestion du cimetière, de l'église et de l'école soit gérée par la CCT, qui n'a pas les compétences requises.**

3 – CAD – dissolution – création d'un comité des fêtes

Le maire expose brièvement les faits :

- 2010 mise en place d'une nouvelle équipe au sein du CAD
- 2011 démission du Président
- lors de la dernière assemblée du CAD, pas de candidat pour reprendre le CAD
- dissolution prononcée lors de la dernière assemblée générale, reste à nommer un liquidateur pour attribution des biens ou un juge qui décidera de l'affectation des biens....

Suite à la dissolution du CAD, il faudrait trouver une solution afin de relancer les activités jusqu'à présent principalement sportives, danse, step, abdos fessiers, gym douce.

Un comité des fêtes, auquel la commune serait représentée avec 2 élus, mais dirigeants non élus municipaux. Ce comité pourrait fédérer les associations existantes ou à venir, qui seraient si leur objet est le domaine du loisir, rattachées au comité.

Il est proposé dans un premier temps de sauvegarder la danse des enfants, activité qui pourrait éventuellement être reprise par la commune temporairement. Les cours pourraient être assurés par un intervenant sous forme d'une convention liant la commune et un professeur. Très peu d'enfants sont de Denney, cette idée n'est pas retenue par l'ensemble des conseillers.

Le Maire demande l'avis du Conseil pour mettre en place un comité, et demande des volontaires, des dirigeants, il précise qu'il faudrait monter des statuts, nommer un Président, trésorier, et éventuellement un secrétaire.

Le Maire soumet au vote du Conseil la proposition de créer un comité des fêtes sous forme associative :

par :

1 POUR : M.. Girard

7 OPPOSITION : Mme Debuison, Mrs Pelletay, Morgen, Gehant, Monpoint, Jomard, Barralon,

2 ABSTENTION : M. Michel Garcia, M. Gilles Courbot

le Conseil s'oppose à la création d'un comité des fêtes.

4 – Lotissement Auguste – permis d'aménager

Le Maire expose :

L'acquéreur potentiel du lotissement « Auguste » a déposé un permis d'aménager, qui se base sur l'ancien. Comme décidé en commission urbanisme, un courrier avec un certain nombre de prescriptions à imposer a été transmis au service instructeur, la DDT. Le futur acquéreur a accepté la liste de ces prescriptions.

M. Pascal GEHANT signale que le compte rendu de la commission urbanisme n'a pas été adressé à l'ensemble des conseillers.

Le Conseil décide que chaque conseiller soit informé des décisions prises en commission, par envoi du compte-rendu par mail.

Trois élus présents à la commission urbanisme, font une requête sur le projet du permis d'aménager pour le lotissement « Auguste », Mrs Gilles COURBOT, Norbert JOMARD et Pascal GEHANT. Ils souhaitent qu'un chemin piétonnier soit imposé au projet du permis d'aménager afin d'assurer la protection des enfants empruntant les trottoirs de la rue du Vieux Moulin pour se rendre aux arrêts de bus.

M. Gilles COURBOT signale que la voie routière est étroite sur cette rue, et que la circulation avec de gros engins reste dangereuse pour les piétons, il précise qu'il faut se projeter sur le long terme.

Le Maire rappelle que les travaux de viabilisation des terrains concernés sont quasiment achevés à 80 %.

M. Jean-Paul MORGEN signale qu'il n'est pas possible d'intégrer ce chemin piétonnier étant donné l'implantation des réseaux déjà existants. Il précise qu'en réunion de commission a été évoqué le risque que le futur acquéreur se rétracte sur cette vente si on l'oblige à implanter un chemin piétonnier réduisant la surface de certains lots déjà délimités.

Mrs Gilles COURBOT, Norbert JOMARD et Pascal GEHANT restent sur leur position et demandent de se rendre sur place pour envisager l'emplacement de ce sentier.

M. MORGEN précise que les plans sont là, et tous les réseaux figurent sur le plan, et que ce sentier n'est pas réalisable.

M. le Maire précise que suite à la décision rendue par la commission urbanisme, le dossier du permis d'aménager accompagné d'un courrier de demande de modifications est actuellement à la Direction Départementale des Territoires pour instruction. Il précise que le délai d'instruction pour un permis d'aménager est de 3 mois.

La décision prise en commission urbanisme, de ne pas imposer ce chemin piétonnier est maintenue.

5 - Informations et questions diverses

M. le Maire informe qu'il vient de recevoir une DIA pour la vente d'un pavillon situé impasse des Roses section cadastrale D n° 338-340.

La commune ne fera pas valoir son droit de préemption sur cette opération.

L'institutrice et les enfants de l'école primaire de Denney sont venus visiter les locaux, ils ont suivi un cours d'éducation civique en présence du Maire et de son adjoint M. Hubert Pellety.

Des documents seront adressés à chaque foyer concernant :

- les consignes de sécurité pour son habitation à prendre avant les départs en vacances
- informations et rappel de certaines règles à respecter.

M. Gilles COURBOT signale :

- que lorsqu'il circule avec ses engins agricoles sur le cousin berlinois récemment placé rue du Vieux Moulin, il provoque du bruit à chaque passage.

N'ayant pas voté pour la mise en place de cet équipement, il signale qu'il ne se tiendra jamais responsable de ce bruit inévitable.

Il a remarqué que l'agent technique effectue des travaux manuels pénibles qui seraient facilités par l'utilisation de son matériel professionnel, il propose donc ses services gracieusement et en fonction de ses disponibilités.

L'ordre du jour étant épuisé,

le Maire lève la séance à 22 heures 50 mn.

Il laisse la parole aux personnes présentes dans la salle

<p>Les délibérations sont détaillées et consignées sur le registre des délibérations. Ce registre peut être consulté en mairie</p>
